**L’île Maurice en quête d’un second « miracle »**

L’île Maurice vient de fêter ses 50 ans d’indépendance. Depuis la fin de la tutelle britannique, en mars 1968, cette petite île de 1,3 million d’habitants de l’océan Indien a parcouru un chemin considérable. Alors que beaucoup lui prédisaient un avenir sombre au début des années 1970, le pays a connu une croissance continue de son PIB depuis 1982. La richesse globale du pays est passée de 686 millions de dollars (environ 581 millions d’euros) en 1978 à 12,4 milliards de dollars en 2017, et le revenu national brut a bondi de 1 000 dollars par habitant à près de 10 000 dollars aujourd’hui. Ce premier « miracle » de l’économie mauricienne a été salué par la plupart des institutions internationales. Pour la Banque mondiale, le pays est passé de la catégorie des « pays à faibles revenus » à celle des « pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure ». Fortes de ce bilan, les autorités de Port-Louis ont annoncé en 2014 un « second miracle mauricien » devant permettre à l’île d’entrer dans la catégorie des « pays à revenus élevés » (plus de 15 000 dollars par habitant) d’ici à 2020.

Dans de nombreux segments de l’économie, ce pari paraît réaliste. La traditionnelle production sucrière (3 % du PIB en 2016) a commencé sa conversion en industrie cannière ; le tourisme poursuit sa progression (1,3 million d’entrées en 2017, en hausse de 5,2 %) et l’île s’est lancée dans la promotion d’une destination de « luxe », favorisée par les investissements – et les incitations fiscales – dans l’immobilier haut de gamme. Côté diversifications, Port-Louis a lancé en 2015 un vaste programme d’« économie océanique » (aquaculture, exploration offshore, rénovation portuaire et modernisation de la pêche) censé consolider la croissance de l’île d’ici à 2025. Depuis 2010, ces atouts séduisent bon nombre d’investisseurs étrangers, des Européens mais aussi de nombreux Sud-Africains, attirés par les incitations fiscales et administratives du pays et la rentabilité des investissements.

Reste que ce bilan globalement positif a aussi ses zones d’ombre. L’île est plus que jamais exposée aux caprices de cette « finance internationale » qui fait aujourd’hui sa réussite. Sans oublier les dérives de la corruption dont elle est porteuse : affaire Alvaro Sobrinho en 2017, démission de la présidente en mars 2018, etc. Socialement, enfin, la redistribution des fruits de ces « miracles » économiques reste grippée. Selon un récent rapport de la Banque mondiale, l’écart entre les revenus des 10 % des ménages les plus pauvres et ceux des 10 % les plus riches s’est creusé de 37 % entre 2001 et 2015.

**A Maurice, la canne à sucre dans tous ses états**

Au moment où Maurice fête les 50 ans de son indépendance, une page économique semble définitivement tournée : la place longtemps tenue par l’exportation de sucre dans l’économie de l’île. Certes, les plaines et plateaux restent dominés (90 % des surfaces cultivées) par les champs de canne qui, depuis plus de trois siècles, ont marqué l’histoire humaine et économique de Maurice. Mais en 2018, des mutations profondes de la filière sont arrivées à maturité : en moins de deux décennies, la traditionnelle exploitation sucrière a cédé la place à une industrie cannière diversifiée.

Dans le nord-ouest de l’île, l’Aventure du sucre expose les principaux axes de cette mutation. Voilà quinze ans, cette ancienne sucrerie de la commune de Pamplemousses a été transformée en musée interactif dédié à l’histoire de l’or blanc mauricien. De l’introduction de la canne à sucre de Java par les Hollandais, au XVIIe siècle, à l’économie esclavagiste développée par les Français au XVIIIe siècle, suivie de l’« engagisme » des travailleurs indiens, un système proche du servage expérimenté par les Britanniques dès 1835, les grandes étapes de la monoculture sucrière mauricienne sont méthodiquement retracées. Jusqu’aux évolutions les plus récentes : fluctuations brutales et effondrement des cours du sucre, dans les années 1990 et 2000 ; démantèlement progressif, depuis 2009, du « Protocole sucre » signé en 1975 entre l’Union européenne et 19 pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et qui accordait à Maurice à un accès préférentiel au marché européen via des quantités et des prix garantis ; et, enfin, annonce officielle, en 2017, de la fin des quotas sucriers européens, livrant désormais aux seules lois du marché le cours hasardeux de l’or blanc.

« Avant même ces deux dernières étapes, les grandes familles mauriciennes du sucre et les autorités du pays avaient déjà amorcé la transformation de la filière, explique Arvind Nilmadhub, directeur du cabinet de conseil Afribrains. La baisse de la rentabilité a conduit à une concentration et une diversification qui ont finalement donné naissance à l’industrie cannière moderne. »

La première raffinerie de sucre est inaugurée en 2009, alors que le nombre de sucreries ne cesse de chuter : 19 au début des années 1990, 11 en 2003 et seulement 4 aujourd’hui, contre 124 sites en 1891. Ce changement s’est accompagné de programmes sociaux pilotés par l’Etat pour favoriser l’accès à la propriété des petits cultivateurs sur des lopins de terre cédés par les grandes familles sucrières.

Mais la plus forte mutation de la filière provient de la place conquise par la production d’électricité à partir de bagasse, un résidu fibreux issu de la première étape de broyage des cannes. « Selon les variétés, une tonne de canne fournit entre 250 et 350 kg de bagasse, pour une valeur énergétique de 420 kWh par tonne », explique un ancien ingénieur de la filière. Grâce aux quatre centrales thermiques à présent installées à proximité des sucreries (et alimentées au charbon hors saison de la canne), la capacité de production d’électricité de l’île a fortement progressé. Selon le dernier rapport annuel du Central Electricity Board, les énergies renouvelables contribuaient en 2015 à 22 % de l’électricité produite, plus des deux tiers provenant de la combustion de bagasse.

Autre diversification : la production de bioéthanol. « En 2016, l’Etat a amendé un texte de loi afin de rendre obligatoire le mélange de bioéthanol à l’essence destinée aux carburants automobiles », explique Arvind Nilmadhub. Pour l’heure, seule la compagnie Omnicane (1 500 salariés), en association avec le groupe belge Alcogroup, s’est lancée dans cette nouvelle aventure industrielle, avec une production annuelle de plus de 20 millions de litres de bioéthanol. Situé dans le sud-est de l’île, ce projet répond au souhait du groupe de compenser ses contre-performances sur le seul marché du sucre, avec des pertes de 26,4 millions de roupies en 2016 (soit 670 000 euros à l’époque).

Enfin, la production de rhum, traditionnelle sur l’île, permet aussi au sucre de retomber sur ses cannes. « Nos distilleries sont anciennes, mais leur production est repartie, de façon artisanale ou industrielle, avec la chute des cours du sucre », souligne Eric Guimbeau, propriétaire du groupe Saint-Aubin. Sur son domaine dans le sud de Maurice, où la production de rhum bat son plein depuis l’acquisition, notamment, d’un alambic de marque Hradecky Pacova en 2001, la canne est toujours cultivée mais le broyage n’est plus manuel : l’énergie entraînant l’énorme moulin est produite par… une chaudière à bagasse.

**Golf, villas et formule 1 : le tourisme de luxe selon Maurice**

« Une vie de prestige », « Life by the sea », « Get luxury appartments », « L’île d’exception », « Investissez les pieds dans l’eau » … Sur l’autoroute entre Port-Louis et Grand Baie, dans le nord de l’île Maurice, des dizaines de slogans défilent, en anglais et en français, sur de vastes panneaux publicitaires conçus pour vanter, à grand renfort d’images paradisiaques, les atouts du « bijou de l’océan Indien ». S’il est vrai que depuis les années 1970, Maurice est perçue comme une destination touristique plutôt haut de gamme – « le paradis des golfeurs » –, la tendance s’est intensifiée et diversifiée depuis dix ans. Au point d’avoir fait du « luxe » une stratégie suivie par les différents acteurs du tourisme et de l’immobilier. Les publics visés ? Les segments « jet set » et « premium » des touristes venus des quatre coins du monde, mais aussi les étrangers désireux d’investir dans l’immobilier de prestige.

Lancée en 2013, la revue semestrielle Luxury Mauritius sert de vitrine à cette tendance. Au fil d’entretiens avec des acteurs du luxe mauricien (automobile, hôtellerie, restauration, immobilier, conseil en investissements, etc.), les pages en papier glacé du magazine déclinent les différentes façons de penser et de consommer le « luxe » sur l’île. Première cible : les milliers de touristes fortunés qui, chaque année, viennent chercher à Maurice des prestations haut de gamme. Combien sont-ils parmi les 1,3 million de visiteurs (13 millions de nuits) enregistrés à Maurice en 2017 (+ 30 % par rapport à 2014) ? Une certaine discrétion entoure cette clientèle choyée, à l’image des murs d’enceinte qui dissimulent les bungalows des nombreux hôtels cinq-étoiles du littoral. Pas de statistiques sur ce « segment » au très officiel Bureau des statistiques, pas de précisions non plus du côté de la Mauritius Tourism Promotion Authority. Officiellement, l’objectif est d’être à la portée de toutes les bourses. Mais dans les faits, la catégorie « luxe » génère une grande partie des revenus du tourisme, un secteur qui employait 31 000 salariés en 2017 et pesait 60 milliards de roupies (1,4 milliard d’euros), soit 8 % du PIB.

« Ce positionnement est naturel à Maurice, au vu de la distance et du coût du billet d’avion », reconnaît Jocelyn Kwok, président de l’Association des hôteliers et restaurateurs de l’île Maurice (Ahrim). Dans son dernier rapport annuel (2016-2017), parmi les 92 hôtels membres de l’association (sur 112 au total sur l’île), 62 sont classés en catégories quatre ou cinq-étoiles. Les prix affichés par ces établissements ? Entre 300 et 5 500 euros la nuit, selon la saison et l’endroit. Cette offre hôtelière de luxe suscite en outre de nouveaux services haut de gamme : tourisme médical (soins de la peau, chute des cheveux, prothèses dentaires, etc.), création d’héliports pour les déplacements rapides sur l’île, construction d’un nouveau circuit de formule 1…

Depuis dix ans, un autre créneau se développe : celui des villas de luxe, à acheter ou louer. Ajay et Banita, un couple de dentistes indiens vivant à Londres, la cinquantaine, viennent de réserver une villa de ce type à Grand Baie. « C’est ma secrétaire qui s’est occupée de la réservation, explique Ajay. Très haut de gamme, presque sur la mer. » Le prix du séjour ? « Je crois que c’est environ 1 200 euros la nuit, sans les options. » Signe des temps, de nombreuses agences internationales sont venues s’installer sur l’île. C’est le cas de Barnes International Realty, une entreprise spécialisée dans la vente et la location de villas, résidences et châteaux de luxe, présente dans 60 pays. Après un premier bureau à Mahébourg en 2015, elle vient d’ouvrir deux nouvelles agences à Grand Baie et Tamarin.

En quelques années, les complexes de « résidences » et les « villages » privés, baptisés Anahita, Azuri ou encore Matala, se sont multipliés. Outre les groupes mauriciens (dont les grandes familles sucrières), de nombreux investisseurs étrangers ont misé dans l’immobilier de prestige, incités par le « Property Development Scheme » qui, depuis 2015, leur permet de demander un permis de résidence à Maurice – et les avantages fiscaux associés – pour un montant minimum d’investissement de 500 000 dollars pour une villa.  
Pionnier dans ce domaine, le village d’Anahita fête ses 10 ans. Installé sur la côte est de Maurice, le site de 230 hectares compte sept restaurants, un boat house, un spa et deux parcours de golf dessinés par Ernie Els et Bernhard Langer. Pour les repas, il offre aussi la possibilité d’avoir un chef à domicile. Sur le site officiel de la copropriété, les prix des villas disponibles sont éloquents : entre 1,3 et 8 millions d’euros. Au total, 230 propriétaires sont aujourd’hui domiciliés à Anahita et seuls 20 % d’entre eux sont Mauriciens.

**Les cinquante nuances de bleu de l’économie mauricienne**

Miser sur toutes les possibilités économiques d’une île en tirant parti d’un gigantesque espace d’eaux territoriales au milieu de l’océan Indien : tel est le pari lancé voilà quatre ans par les autorités mauriciennes. En deux mots, l’ambition s’appelle « économie océanique ». Elle a donné naissance, en 2014, à un ministère du même nom. Depuis, les différents segments de cette économie « bleue » sont entrés en phase opérationnelle. Développement de l’aquaculture, diversification de la pêche, rénovation du port, nouveaux services maritimes, exploration offshore, climatisation à l’eau de mer… L’heure est à un premier bilan de ce plan de diversification économique. « Les activités traditionnelles et les secteurs émergents ont donné lieu à un état des lieux complet réalisé en 2015 avec la Banque mondiale », précise-t-on à Port-Louis, au siège du tout nouveau Economic Development Board (EDB), une institution para-étatique. Le tout a débouché sur un « plan stratégique » et un « plan d’action » lancés en 2017.

La pêche, vieille activité, est l’un des axes de cette stratégie. Près de 140 000 tonnes de thon transitent chaque année par Maurice, générant un revenu annuel de 14 milliards de roupies (environ 330 millions d’euros). « Pourtant la flotte de navires de pêche battant pavillon mauricien était encore inexistante en 2014 », précise-t-on à l’EDB. Depuis, grâce notamment à des incitations fiscales de l’Etat, 19 navires « mauriciens » ont vu le jour, avec l’objectif de porter cette flotte nationale à 50 bateaux d’ici à 2021.

En pleine ébullition, le port de la capitale est directement concerné par le plan gouvernemental. Extension des quais, élargissement des zones attribuées aux conteneurs et aux pétroliers en escale pour faire le plein de carburant (une activité en hausse de 30 % par an depuis 2015), création d’une section dévolue aux paquebots de croisière… « Notre port se transforme et prépare toutes ces évolutions, sans oublier les nouveaux services maritimes à venir [réparations et approvisionnements] », souligne-t-on à l’EDB en rappelant que « près de 30 000 navires croisent chaque année dans la zone maritime de Maurice ».

Précisément, c’est sur la surface exceptionnelle des eaux territoriales (2,3 millions de km2) que mise le gouvernement. Deux textes de loi sont à l’étude pour fixer le cadre juridique qui permettra à Maurice de se lancer dans l’exploration pétrolière et gazière. Ils doivent être présentés au Parlement avant la fin de l’année. Au large de Madagascar et du Mozambique, des réserves de gaz ont récemment été identifiées ; Port-Louis se prend donc à rêver. Sans oublier les métaux rares des fonds océaniques, pour lesquels l’île vient de signer la convention de l’Autorité internationale des fonds marins.

Côté nouvelles technologies, l’Etat a signé en 2016 un contrat de concession avec la société Urban Cooling, filiale du groupe mauricien Sotravic. Sur le modèle hawaïen, l’objectif est d’approvisionner le centre de Port-Louis en climatisation issue des eaux froides de l’océan. Baptisé « Sea Water Air Conditioning », le procédé devrait être au point courant 2018, avec une puissante station de transfert d’énergie (44 mégawatts) qui alimentera en air climatisé l’équivalent de 150 000 m2 dans divers bâtiments de la capitale.

Enfin, Maurice espère beaucoup de la toute jeune filière de l’aquaculture. Selon l’EDB, celle-ci pourrait produire 25 000 tonnes de poisson à l’horizon 2025, soit des revenus de 8 milliards de roupies. Au total, 21 sites compatibles ont déjà été identifiés. Reste à étudier les projets, dans et au-delà du lagon. Pour l’heure, le dossier a suscité certaines polémiques dans la presse. Risque de pollution des eaux, impact sur les écosystèmes marins, crainte d’une prolifération des requins… Ces épineuses questions font encore l’objet d’études et de négociations. En attendant la réalsiation de ces projets, les grands bassins sphériques d’élevage de la Ferme marine de Mahébourg attestent des ambitions de la filière aquacole. « Avec cette ferme pionnière qui existe depuis plus de quinze ans, nous sommes la seule compagnie privée d’aquaculture à Maurice et la plus grande de toute la région ouest de l’océan Indien », précise Pierre-Yves Semaesse, son président. En 2016, l’entreprise a obtenu des autorités la possibilité d’étendre son activité à quatre sites, avec 80 cages marines et 120 salariés. En 2017, 1 500 tonnes d’ombrines tropicales et de bars communs ont été produites pour l’exportation en Europe et aux Etats-Unis. « Et des investissements doivent nous permettre de multiplier par six notre production entre 2015 et 2020 », affirme le patron. Un modèle face aux craintes exprimées après les annonces de développement à grande échelle de la filière ? « Nos poissons sont élevés dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de l’environnement, sans produits chimiques, sans vaccination ni antibiotique, et sans OGM, argumente Pierre-Yves Semaesse. La température élevée et la présence d’un courant constant permettent de nettoyer nos sites et de créer de la biomasse pour les espèces avoisinantes. » Reste à savoir si les nombreux autres projets (y compris hors lagon) en attente du feu vert des autorités respecteront le même cahier des charges.

Olivier Piot, *Le Monde*, 22 mai 2018

**L’île Maurice en quête d’un second « miracle »**

*L’île Maurice vient de fêter ses 50 ans d’indépendance. Depuis la fin de la tutelle britannique, en mars 1968, cette petite île de 1,3 million d’habitants de l’océan Indien a parcouru un chemin considérable. Alors que beaucoup lui prédisaient un avenir sombre au début des années 1970, le pays a connu une croissance continue de son PIB depuis 1982. La richesse globale du pays est passée de 686 millions de dollars (environ 581 millions d’euros) en 1978 à 12,4 milliards de dollars en 2017, et le revenu national brut a bondi de 1 000 dollars par habitant à près de 10 000 dollars aujourd’hui. Ce premier « miracle » de l’économie mauricienne a été salué par la plupart des institutions internationales. Pour la Banque mondiale, le pays est passé de la catégorie des « pays à faibles revenus » à celle des « pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure ». Fortes de ce bilan, les autorités de Port-Louis ont annoncé en 2014 un « second miracle mauricien » devant permettre à l’île d’entrer dans la catégorie des « pays à revenus élevés » (plus de 15 000 dollars par habitant) d’ici à 2020.*

*Dans de nombreux segments de l’économie, ce pari paraît réaliste. La traditionnelle production sucrière (3 % du PIB en 2016) a commencé sa conversion en industrie cannière ; le tourisme poursuit sa progression (1,3 million d’entrées en 2017, en hausse de 5,2 %) et l’île s’est lancée dans la promotion d’une destination de « luxe », favorisée par les investissements – et les incitations fiscales – dans l’immobilier haut de gamme. Côté diversifications, Port-Louis a lancé en 2015 un vaste programme d’« économie océanique » (aquaculture, exploration offshore, rénovation portuaire et modernisation de la pêche) censé consolider la croissance de l’île d’ici à 2025. […] Depuis 2010, ces atouts séduisent bon nombre d’investisseurs étrangers, des Européens mais aussi de nombreux Sud-Africains, attirés par les incitations fiscales et administratives du pays et la rentabilité des investissements. Reste que ce bilan globalement positif a aussi ses zones d’ombre. L’île est plus que jamais exposée aux caprices de cette « finance internationale » qui fait aujourd’hui sa réussite. Sans oublier les dérives de la corruption dont elle est porteuse : affaire Alvaro Sobrinho en 2017, démission de la présidente en mars 2018, etc. Socialement, enfin, la redistribution des fruits de ces « miracles » économiques reste grippée. Selon un récent rapport de la Banque mondiale, l’écart entre les revenus des 10 % des ménages les plus pauvres et ceux des 10 % les plus riches s’est creusé de 37 % entre 2001 et 2015.*  Olivier Piot, *Le Monde*, 22 mai 2018

**Golf, villas et formule 1 : le tourisme de luxe selon Maurice**

« Une vie de prestige », « Life by the sea », « Get luxury appartments », « L’île d’exception », « Investissez les pieds dans l’eau » … Sur l’autoroute entre Port-Louis et Grand Baie, dans le nord de l’île Maurice, des dizaines de slogans défilent, en anglais et en français, sur de vastes panneaux publicitaires conçus pour vanter, à grand renfort d’images paradisiaques, les atouts du « bijou de l’océan Indien ». S’il est vrai que depuis les années 1970, Maurice est perçue comme une destination touristique plutôt haut de gamme – « le paradis des golfeurs » –, la tendance s’est intensifiée et diversifiée depuis dix ans. Au point d’avoir fait du « luxe » une stratégie suivie par les différents acteurs du tourisme et de l’immobilier. Les publics visés ? Les segments « jet set » et « premium » des touristes venus des quatre coins du monde, mais aussi les étrangers désireux d’investir dans l’immobilier de prestige.

Lancée en 2013, la revue semestrielle Luxury Mauritius sert de vitrine à cette tendance. Au fil d’entretiens avec des acteurs du luxe mauricien (automobile, hôtellerie, restauration, immobilier, conseil en investissements, etc.), les pages en papier glacé du magazine déclinent les différentes façons de penser et de consommer le « luxe » sur l’île. Première cible : les milliers de touristes fortunés qui, chaque année, viennent chercher à Maurice des prestations haut de gamme. Combien sont-ils parmi les 1,3 million de visiteurs (13 millions de nuits) enregistrés à Maurice en 2017 (+ 30 % par rapport à 2014) ? Une certaine discrétion entoure cette clientèle choyée, à l’image des murs d’enceinte qui dissimulent les bungalows des nombreux hôtels cinq-étoiles du littoral. Pas de statistiques sur ce « segment » au très officiel Bureau des statistiques, pas de précisions non plus du côté de la Mauritius Tourism Promotion Authority. Officiellement, l’objectif est d’être à la portée de toutes les bourses. Mais dans les faits, la catégorie « luxe » génère une grande partie des revenus du tourisme, un secteur qui employait 31 000 salariés en 2017 et pesait 60 milliards de roupies (1,4 milliard d’euros), soit 8 % du PIB.

« Ce positionnement est naturel à Maurice, au vu de la distance et du coût du billet d’avion », reconnaît Jocelyn Kwok, président de l’Association des hôteliers et restaurateurs de l’île Maurice (Ahrim). Dans son dernier rapport annuel (2016-2017), parmi les 92 hôtels membres de l’association (sur 112 au total sur l’île), 62 sont classés en catégories quatre ou cinq-étoiles. Les prix affichés par ces établissements ? Entre 300 et 5 500 euros la nuit, selon la saison et l’endroit. Cette offre hôtelière de luxe suscite en outre de nouveaux services haut de gamme : tourisme médical (soins de la peau, chute des cheveux, prothèses dentaires, etc.), création d’héliports pour les déplacements rapides sur l’île, construction d’un nouveau circuit de formule 1…

Depuis dix ans, un autre créneau se développe : celui des villas de luxe, à acheter ou louer. Ajay et Banita, un couple de dentistes indiens vivant à Londres, la cinquantaine, viennent de réserver une villa de ce type à Grand Baie. « C’est ma secrétaire qui s’est occupée de la réservation, explique Ajay. Très haut de gamme, presque sur la mer. » Le prix du séjour ? « Je crois que c’est environ 1 200 euros la nuit, sans les options. » Signe des temps, de nombreuses agences internationales sont venues s’installer sur l’île. C’est le cas de Barnes International Realty, une entreprise spécialisée dans la vente et la location de villas, résidences et châteaux de luxe, présente dans 60 pays. Après un premier bureau à Mahébourg en 2015, elle vient d’ouvrir deux nouvelles agences à Grand Baie et Tamarin.

En quelques années, les complexes de « résidences » et les « villages » privés, baptisés Anahita, Azuri ou encore Matala, se sont multipliés. Outre les groupes mauriciens (dont les grandes familles sucrières), de nombreux investisseurs étrangers ont misé dans l’immobilier de prestige, incités par le « Property Development Scheme » qui, depuis 2015, leur permet de demander un permis de résidence à Maurice – et les avantages fiscaux associés – pour un montant minimum d’investissement de 500 000 dollars pour une villa.

Pionnier dans ce domaine, le village d’Anahita fête ses 10 ans. Installé sur la côte est de Maurice, le site de 230 hectares compte sept restaurants, un boat house, un spa et deux parcours de golf dessinés par Ernie Els et Bernhard Langer. Pour les repas, il offre aussi la possibilité d’avoir un chef à domicile. Sur le site officiel de la copropriété, les prix des villas disponibles sont éloquents : entre 1,3 et 8 millions d’euros. Au total, 230 propriétaires sont aujourd’hui domiciliés à Anahita et seuls 20 % d’entre eux sont Mauriciens.

**Les cinquante nuances de bleu de l’économie mauricienne**

Miser sur toutes les possibilités économiques d’une île en tirant parti d’un gigantesque espace d’eaux territoriales au milieu de l’océan Indien : tel est le pari lancé voilà quatre ans par les autorités mauriciennes. En deux mots, l’ambition s’appelle « économie océanique ». Elle a donné naissance, en 2014, à un ministère du même nom. Depuis, les différents segments de cette économie « bleue » sont entrés en phase opérationnelle. Développement de l’aquaculture, diversification de la pêche, rénovation du port, nouveaux services maritimes, exploration offshore, climatisation à l’eau de mer… L’heure est à un premier bilan de ce plan de diversification économique. « Les activités traditionnelles et les secteurs émergents ont donné lieu à un état des lieux complet réalisé en 2015 avec la Banque mondiale », précise-t-on à Port-Louis, au siège du tout nouveau Economic Development Board (EDB), une institution para-étatique. Le tout a débouché sur un « plan stratégique » et un « plan d’action » lancés en 2017.

La pêche, vieille activité, est l’un des axes de cette stratégie. Près de 140 000 tonnes de thon transitent chaque année par Maurice, générant un revenu annuel de 14 milliards de roupies (environ 330 millions d’euros). « Pourtant la flotte de navires de pêche battant pavillon mauricien était encore inexistante en 2014 », précise-t-on à l’EDB. Depuis, grâce notamment à des incitations fiscales de l’Etat, 19 navires « mauriciens » ont vu le jour, avec l’objectif de porter cette flotte nationale à 50 bateaux d’ici à 2021.

En pleine ébullition, le port de la capitale est directement concerné par le plan gouvernemental. Extension des quais, élargissement des zones attribuées aux conteneurs et aux pétroliers en escale pour faire le plein de carburant (une activité en hausse de 30 % par an depuis 2015), création d’une section dévolue aux paquebots de croisière… « Notre port se transforme et prépare toutes ces évolutions, sans oublier les nouveaux services maritimes à venir [réparations et approvisionnements] », souligne-t-on à l’EDB en rappelant que « près de 30 000 navires croisent chaque année dans la zone maritime de Maurice ».

Précisément, c’est sur la surface exceptionnelle des eaux territoriales (2,3 millions de km2) que mise le gouvernement. Deux textes de loi sont à l’étude pour fixer le cadre juridique qui permettra à Maurice de se lancer dans l’exploration pétrolière et gazière. Ils doivent être présentés au Parlement avant la fin de l’année. Au large de Madagascar et du Mozambique, des réserves de gaz ont récemment été identifiées ; Port-Louis se prend donc à rêver. Sans oublier les métaux rares des fonds océaniques, pour lesquels l’île vient de signer la convention de l’Autorité internationale des fonds marins.

Côté nouvelles technologies, l’Etat a signé en 2016 un contrat de concession avec la société Urban Cooling, filiale du groupe mauricien Sotravic. Sur le modèle hawaïen, l’objectif est d’approvisionner le centre de Port-Louis en climatisation issue des eaux froides de l’océan. Baptisé « Sea Water Air Conditioning », le procédé devrait être au point courant 2018, avec une puissante station de transfert d’énergie (44 mégawatts) qui alimentera en air climatisé l’équivalent de 150 000 m2 dans divers bâtiments de la capitale.

Enfin, Maurice espère beaucoup de la toute jeune filière de l’aquaculture. Selon l’EDB, celle-ci pourrait produire 25 000 tonnes de poisson à l’horizon 2025, soit des revenus de 8 milliards de roupies. Au total, 21 sites compatibles ont déjà été identifiés. Reste à étudier les projets, dans et au-delà du lagon. Pour l’heure, le dossier a suscité certaines polémiques dans la presse. Risque de pollution des eaux, impact sur les écosystèmes marins, crainte d’une prolifération des requins… Ces épineuses questions font encore l’objet d’études et de négociations. En attendant la réalsiation de ces projets, les grands bassins sphériques d’élevage de la Ferme marine de Mahébourg attestent des ambitions de la filière aquacole. « Avec cette ferme pionnière qui existe depuis plus de quinze ans, nous sommes la seule compagnie privée d’aquaculture à Maurice et la plus grande de toute la région ouest de l’océan Indien », précise Pierre-Yves Semaesse, son président. En 2016, l’entreprise a obtenu des autorités la possibilité d’étendre son activité à quatre sites, avec 80 cages marines et 120 salariés. En 2017, 1 500 tonnes d’ombrines tropicales et de bars communs ont été produites pour l’exportation en Europe et aux Etats-Unis. « Et des investissements doivent nous permettre de multiplier par six notre production entre 2015 et 2020 », affirme le patron. Un modèle face aux craintes exprimées après les annonces de développement à grande échelle de la filière ? « Nos poissons sont élevés dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de l’environnement, sans produits chimiques, sans vaccination ni antibiotique, et sans OGM, argumente Pierre-Yves Semaesse. La température élevée et la présence d’un courant constant permettent de nettoyer nos sites et de créer de la biomasse pour les espèces avoisinantes. » Reste à savoir si les nombreux autres projets (y compris hors lagon) en attente du feu vert des autorités respecteront le même cahier des charges.

**A Maurice, la canne à sucre dans tous ses états**

Au moment où Maurice fête les 50 ans de son indépendance, une page économique semble définitivement tournée : la place longtemps tenue par l’exportation de sucre dans l’économie de l’île. Certes, les plaines et plateaux restent dominés (90 % des surfaces cultivées) par les champs de canne qui, depuis plus de trois siècles, ont marqué l’histoire humaine et économique de Maurice. Mais en 2018, des mutations profondes de la filière sont arrivées à maturité : en moins de deux décennies, la traditionnelle exploitation sucrière a cédé la place à une industrie cannière diversifiée.

Dans le nord-ouest de l’île, l’Aventure du sucre expose les principaux axes de cette mutation. Voilà quinze ans, cette ancienne sucrerie de la commune de Pamplemousses a été transformée en musée interactif dédié à l’histoire de l’or blanc mauricien. De l’introduction de la canne à sucre de Java par les Hollandais, au XVIIe siècle, à l’économie esclavagiste développée par les Français au XVIIIe siècle, suivie de l’« engagisme » des travailleurs indiens, un système proche du servage expérimenté par les Britanniques dès 1835, les grandes étapes de la monoculture sucrière mauricienne sont méthodiquement retracées. Jusqu’aux évolutions les plus récentes : fluctuations brutales et effondrement des cours du sucre, dans les années 1990 et 2000 ; démantèlement progressif, depuis 2009, du « Protocole sucre » signé en 1975 entre l’Union européenne et 19 pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et qui accordait à Maurice à un accès préférentiel au marché européen via des quantités et des prix garantis ; et, enfin, annonce officielle, en 2017, de la fin des quotas sucriers européens, livrant désormais aux seules lois du marché le cours hasardeux de l’or blanc.

« Avant même ces deux dernières étapes, les grandes familles mauriciennes du sucre et les autorités du pays avaient déjà amorcé la transformation de la filière, explique Arvind Nilmadhub, directeur du cabinet de conseil Afribrains. La baisse de la rentabilité a conduit à une concentration et une diversification qui ont finalement donné naissance à l’industrie cannière moderne. »

La première raffinerie de sucre est inaugurée en 2009, alors que le nombre de sucreries ne cesse de chuter : 19 au début des années 1990, 11 en 2003 et seulement 4 aujourd’hui, contre 124 sites en 1891. Ce changement s’est accompagné de programmes sociaux pilotés par l’Etat pour favoriser l’accès à la propriété des petits cultivateurs sur des lopins de terre cédés par les grandes familles sucrières.

Mais la plus forte mutation de la filière provient de la place conquise par la production d’électricité à partir de bagasse, un résidu fibreux issu de la première étape de broyage des cannes. « Selon les variétés, une tonne de canne fournit entre 250 et 350 kg de bagasse, pour une valeur énergétique de 420 kWh par tonne », explique un ancien ingénieur de la filière. Grâce aux quatre centrales thermiques à présent installées à proximité des sucreries (et alimentées au charbon hors saison de la canne), la capacité de production d’électricité de l’île a fortement progressé. Selon le dernier rapport annuel du Central Electricity Board, les énergies renouvelables contribuaient en 2015 à 22 % de l’électricité produite, plus des deux tiers provenant de la combustion de bagasse.

Autre diversification : la production de bioéthanol. « En 2016, l’Etat a amendé un texte de loi afin de rendre obligatoire le mélange de bioéthanol à l’essence destinée aux carburants automobiles », explique Arvind Nilmadhub. Pour l’heure, seule la compagnie Omnicane (1 500 salariés), en association avec le groupe belge Alcogroup, s’est lancée dans cette nouvelle aventure industrielle, avec une production annuelle de plus de 20 millions de litres de bioéthanol. Situé dans le sud-est de l’île, ce projet répond au souhait du groupe de compenser ses contre-performances sur le seul marché du sucre, avec des pertes de 26,4 millions de roupies en 2016 (soit 670 000 euros à l’époque).

Enfin, la production de rhum, traditionnelle sur l’île, permet aussi au sucre de retomber sur ses cannes. « Nos distilleries sont anciennes, mais leur production est repartie, de façon artisanale ou industrielle, avec la chute des cours du sucre », souligne Eric Guimbeau, propriétaire du groupe Saint-Aubin. Sur son domaine dans le sud de Maurice, où la production de rhum bat son plein depuis l’acquisition, notamment, d’un alambic de marque Hradecky Pacova en 2001, la canne est toujours cultivée mais le broyage n’est plus manuel : l’énergie entraînant l’énorme moulin est produite par… une chaudière à bagasse.